

le Canada et la C.E., en janvier 1978, entérinait l'entente intervenue, y compris un arrangement intérimaire sur la question du retraitement. L'Évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire (I.N.F.C.E.) avait alors débuté et il était reconnu qu'un consensus multilatéral serait possible sur la question générale du cycle du combustible, y compris la question du retraitement et des risques de prolifération qui y étaient associés. La C.E. et le Canada convenaient dans l'arrangement intérimaire de 1978 de reprendre la question du retraitement lorsque l'Évaluation serait terminée. En conséquence, de nouvelles discussions sur le retraitement étaient engagées en 1980 et, en décembre 1981, un autre échange de lettres réglait la question. La formule que les deux parties ont adoptée comporte une description du programme nucléaire actuel et prévu de la C.E., y compris notamment une description détaillée des éléments politiques, juridiques et réglementaires ayant trait au retraitement et au stockage du plutonium. Sur cette base, le Canada a accepté que des matières nucléaires assujetties à l'Accord Canada-Euratom soient retraitées et que du plutonium soit stocké dans le cadre du programme nucléaire actuel et prévu tel que décrit et mis à jour périodiquement.

Un arrangement portant sur des modalités prévisibles et à long terme a également été conclu avec la Suède, et des arrangements similaires font actuellement l'objet de discussions avec d'autres partenaires nucléaires lorsque l'ampleur et le niveau de développement de leur programme nucléaire le justifient.

b) Inde

Après avoir mis fin, en 1974, à sa coopération nucléaire avec l'Inde, le Canada s'est efforcé au cours des deux années suivantes de conclure de meilleurs accords de non-prolifération visant les articles et installations nucléaires fournis à ce pays, mais ses efforts se sont soldés par un échec. En mai 1976, le Canada a donc annoncé qu'il mettait fin à ses relations nucléaires avec l'Inde. Les deux réacteurs RAPP continuent d'être assujettis aux garanties de l'A.I.E.A. L'exploitation du réacteur CIRUS se poursuit indépendamment de ces garanties.

c) Pakistan

À la suite de l'annonce, en décembre 1974, d'une politique de non-prolifération plus globale, le Canada a entamé de longues négociations avec le Pakistan en vue de conclure un accord bilatéral reflétant les exigences de